

DEC131022DR01

Décision portant nomination de M. Christian DORME aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 7587 intitulée Institut Langevin "ondes et images" (LOA)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC123228DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°7587 intitulée Institut Langevin "ondes et images" (LOA) et nommant M. Mathias FINK en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 3 juillet 2004 ;

Considérant que **Monsieur Christian DORME** a suivi la formation initiale d'ACMO organisée par la délégation Paris A, du 2 au 6 juin, puis du 22 au 24 juin 2004 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Christian DORME**, IR2, est reconduit dans ses fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7587 intitulée Institut Langevin "ondes et images" (LOA), à compter du 1^{er} janvier 2013.

M. Christian DORME exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Christian DORME** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine, le 14 février 2013

Mathias FINK

Directeur de l'UMR 7587
(Signature)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa du Jacques PROST, directeur général de l'ESPCI de Paris

Décision portant nomination de Mme Coralie VINCENT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte 7023 intitulée Structures formelles du langage

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC123228DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°7023 intitulée Structures formelles du langage et nommant Mme Sophie WAUQUIER en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 18 novembre 2011 ;

Considérant que Mme **Coralie VINCENT** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A, les 11 et 12 décembre 2006, puis du 8 au 10 janvier 2007 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme **Coralie VINCENT**, IE2, est reconduite dans ses fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7023 intitulée Structures formelles du langage à compter du 1^{er} janvier 2013 .

Mme **Coralie VINCENT** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Coralie VINCENT** est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

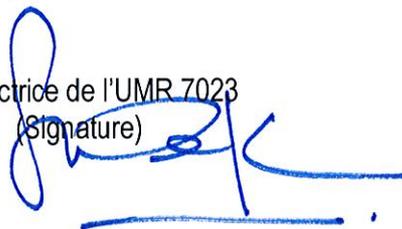
T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine, le 14 février 2013

Sophie WAUQUIER

Directrice de l'UMR 7023
(Signature)



Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A



^{P1}/₆ Visa de Danielle TARTAKOWSKY, présidente de l'Université Paris 8

